



## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION DANTE ALIGHIERI CHATEAUX DE LA LOIRE

Ce document a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes suivant une activité proposée par l'association. Chaque adhérent approuve et s'engage à respecter la présente charte. Tout manquement aux obligations résultant de cette charte pourra remettre en cause l'adhésion à l'association.

Ce document est disponible au secrétariat et sur le site internet.

### PAIEMENT DES ACTIVITES

Le paiement de l'adhésion est obligatoire pour bénéficier des activités proposées.

**Le règlement des activités doit s'effectuer AVANT le premier cours quel que soit le mode retenu (en ligne ou en chèque).**

Les règlements en ligne s'effectuent par carte bancaire. Le prélèvement automatique pourra être effectué en une fois ou en 3 fois. Assurez-vous que la date de validité de votre carte bancaire va au-delà de la dernière échéance (à vérifier sur l'échéancier fourni dans le récapitulatif).

Les règlements par chèques ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel et doivent être accompagnés de la fiche d'inscription papier faute de quoi l'adhésion ne sera pas prise en compte.

**Aucun remboursement ne pourra intervenir après le début des cours et/ou activités quel que soit le motif de la demande.**

**Toute demande d'adaptation doit être adressée par mail au secrétariat de l'association.**

Les dons défiscalisables versés à l'association sont autorisés par l'administration. Le reçu est à télécharger si le règlement s'effectue par internet sur le site sécurisé HelloAsso.

**Chaque participant doit suivre les instructions données par l'intervenant ou le représentant de l'association, respecter les horaires des séances ainsi que les règles élémentaires de cordialité pendant les cours.**

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et, en conséquence ne peuvent être réutilisées en dehors de l'association ni diffusées par les personnes qui ont suivi les activités, sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

Il est interdit d'enregistrer ou de filmer les séances sans l'accord de l'intervenant.

### HYGIENE ET SECURITE

Se conformer aux prescriptions spécifiques affichées dans les bâtiments accueillant les activités de l'association.

### MATERIEL / SALLES DE COURS

Les moyens matériels mis à disposition ne doivent être utilisés que dans le cadre strict des activités de l'association.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle des salles de cours pour quel que motif que ce soit, les enseignants maintiendront les cours par d'autres moyens type vidéoconférence...

Les livres de cours ne sont pas inclus dans le tarif des activités. Ils devront être réglés à la commande.

**TELEPHONE PORTABLE Il doit être désactivé avant l'entrée en salle.**

**RESPONSABILITE CIVILE Chaque adhérent doit avoir une assurance en responsabilité civile valide.**

**RGPD (règlementation générale de protection des données)**

Les informations portées sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion administrative de l'association. Les destinataires des données sont la présidente, la secrétaire et la trésorière.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la Dante.

**CESSION DU DROIT A L'IMAGE- CONDITIONS GENERALES D'ADHESION**

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

**J'autorise**

L'association franco-italienne Dante Alighieri Châteaux de la Loire, siège social Maison des Associations Louis Pasteur, 94 rue du Sanitas 37000 Tours à me filmer ou me photographier (textes, sons, images en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation pour télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne de l'association et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papier, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'évènements
- Publicité ayant pour objet la promotion de l'association.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (adhérents, partenaires, enseignants, ...)

Cette autorisation est valable pour la durée de vie de l'association, accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

DANTE ALIGHIERI/CDL